

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS



ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 268-2022

Accueil et Formalités

Administratives

Tel : 02.54.81.40.80

etatcivil@mer41.fr

LR / 264 -2022

Fermeture exceptionnelle des cimetières ancien
et nouveau du mercredi 17 août 2022 à 17h au
jeudi 18 août 2022 à 10h30.

Le Maire de la Commune de MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212.2, L2213-9, R2223-8, R2213-40 à 42 ;

Vu la délibération 2021/09 et notamment les articles 33 et 34, relatifs au règlement des cimetières de la ville de MER ;

Vu le décret n°210-917 du 03/08/2010 ;

Considérant que le Maire est détenteur de la police du cimetière et des funérailles, et qu'il est tenu d'y assurer le bon ordre et de la décence.

Considérant qu'en cas d'exhumations, la ville de MER se réserve le droit d'interdire l'accès du cimetière.

Arrête

Article 1 :

Les entrées des cimetières « ancien et nouveau » de la ville de MER seront fermées du mercredi 17 août 2022 à 17h au jeudi 18 août 2022 à 10h30 dans le cadre d'exhumations en vue d'une inhumation le jeudi 18 août 2022 à 11h00.

Article 2 :

Durant cette période, les accès ne seront autorisés qu'à la famille qui demande l'exhumation, aux personnels de la ville de MER, aux personnels de l'entreprise funéraires Pompes Funèbres CATON effectuant les travaux autorisés et aux services de secours et de lutte contre l'incendie, aux services de Police et de Gendarmerie, d'intervention urgente et de dépannage des services de l'EDF/GDF ainsi que des professionnels de Santé justifiant d'une intervention urgente sur la zone concernée.

Article 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par Procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de BLOIS dans les formes et délais prévus.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Commandant de la Gendarmerie de MER,
M. le Responsable du Centre de Secours de MER,
Mme la Responsable de la Police Municipale de MER,
M. le Directeur des Services Techniques,
Les pompes Funèbres CATON de MER,
Service Accueil et Formalités Citoyennes,

Pour en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.



Mer, le 12 août 2022
L'Adjoint au Maire

Pascal MEZILLE